



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil d'Administration

Siège : MONTREDON 11100
Téléphone : 04.68.45.30.02

Séance du huit mars deux-mille-dix-sept
Le Conseil d'Administration :
Légalement convoqué le : 2 Mars 2017
S'est réuni à : Montredon des Corbières
Sous la présidence de Monsieur GARCIA
Secrétaire de séance : M. BRAEM
32 délégués étaient convoqués, 24 étaient présents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Étaient présents les délégués suivants :

Délégués élus	Délégués cooptés
M. BATIGNE	M. ALINGRIN Rémy
M. BRAEM Bernard	Mme. ARQUIE Dominique
Mme. CABROL Elyette	Mme. AZEMA Jacqueline
M. DAURIAC Jacques	M. DOS SANTOS Fausto
M. GAGNOULET Bernard (retard)	Mme. DUPUY Monique
M. GARCIA LUC	M. GRANAL Gilbert
Mme. GODEFROID Dominique	
M. JUNCY Gérard	
	Mme. IZARD Solange
Mme. LOÏS Lydie	Mme. AMBAR Chantal
M. MENAGER Jean-Michel	
M. PECH Olivier	Mme. MERKLING Violette
Mme. RUPERAS-BOFFELLI Sylvette	M. RICHOU-PICYK Jean-Luc
	M. SENTENAC Thierry
M. VIVEN Boris	

Procurations : de Mme. LAGUIERCE à M. BRAEM, de Mme. SORIANO à Mme. BAROL, de Mme. QUINTON à M. GARCIA, de M. GREZE à M. SENTENAC, de Mme. GUITARD à M. DAURIAC

OBJET

BUDGET PRINCIPAL M14 2017 (BUDGET 337)

Vu le Code Général des collectivités territoriales.

Vu l'instruction budgétaire et comptable codificatrice N° 96-78-M14.

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Considérant l'exposé présentant le budget reprenant les orientations budgétaires débattues lors du Conseil d'Administration du 1^{er} Février 2017 à Montredon des Corbières.

Considérant les propositions exposées par le Vice-président aux finances.

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide**

Article 1 : d'adopter le budget présenté selon les éléments exposés :

Recettes de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 002	Résultat d'exploitation reporté	272 141.71 €
Chap. 013	Atténuations de charges	5 000.00 €
Chap. 70	Vente de produits fabriqués	911 245.93 €
Chap. 74	Dotations, subventions, participations	220 000.00 €
Chap. 76	Produits financiers	16 080.00 €
TOTAL		1 424 467.64 €
Dépenses de fonctionnement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 011	Charges à caractère général	755 580.00 €
Chap. 012	Dépenses afférentes au personnel	331 130.00 €
Chap. 042	Ordres et transferts entre sections	22 588.44 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	308 373.27 €
Chap. 66	Charges financières	50.00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	6 745.93 €
TOTAL		1 424 467.64 €
Recettes d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement	199 017.75 €
Chap. 040	Amortissements	22 588.44 €
Chap. 10	FCTVA	4 678.01 €
Total		226 284.20 €
Dépenses d'investissement		
Chap./Article	Dénomination	Montant
Chap. 21	Immobilisations corporelles	51 284.20 €
Chap. 27	Autres mobilisations financières	175 000.00 €
Total		226 284.20 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Président, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Président
L. GARCIA**

Date de Publication		REÇU A LA SOUS-PREFECTURE DE NARBONNE LE : Visa 10 MARS 2017

